

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 juin 2023

N° CM12062023-06
CPG

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 6 juin 2023

Nombre de Conseillers : 28

Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme L. AVOINE

Procuration à

Mme I. BROSSET

M A. GUILLOTEAU

"

Mme M. DEVANNE

Mme M. LERAY

"

M N. RIPALT

Mme S. BÉNÉTEAU

"

M D. DOLÉ

Secrétaire : Mme MB VINCENT

OBJET : CONVENTION SYDEV – RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PARC DU COLOMBIER

CONSIDERANT que, dans le cadre des travaux de rénovation des allées du parc du Colombier, la Commune sollicite le SyDEV pour une rénovation du réseau d'éclairage de ce parc ;

CONSIDERANT le courrier du SyDEV en date du 30 mai 2023, proposant à la Commune la signature d'une convention relative aux travaux de rénovation de l'éclairage du parc du Colombier ;

CONSIDERANT qu'à périmètre constant, la participation financière est évaluée au maximum suivant la décomposition suivante et qu'elle est établie sur la base d'un coût prévisionnel des travaux qui sera ajusté après validation de l'étude d'exécution :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base de participation	Taux de participation communale	Montant de la participation
Rénovation éclairage public	19 366,00 €	23 239,00 €	19 366,00 €	70 %	13 556,00 €
Participation communale					13 556,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

ACCEPTE la proposition du SyDEV pour la rénovation de l'éclairage public du parc du Colombier ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Marie-Bernadette VINCENT
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire